

Mise en œuvre de la réforme des services autonomie à domicile : quelles options de rapprochement ?

Date : Mardi 12 mars 2024 de 9h30 à 12h30

Durée : 3.00 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Profils des apprenants

- Gestionnaires de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Gestionnaires de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)
- Gestionnaires de services autonomie à domicile (SAD) publics ou privés
- Agents des collectivités territoriales et établissements publics

Prérequis

- Absence de prérequis

Objectifs pédagogiques

- Mieux appréhender la réforme des services autonomie à domicile (SAD)
- Connaître les options de constitution d'un SAD mixte, notamment celle résultant d'un rapprochement
- Connaître les conséquences liées aux options de constitution d'un SAD mixte

Contenu de la formation

- I- Retour sur la réforme des services autonomie à domicile (SAD)
 - A. Distinction entre les SSIAD, les SAD et les SPASAD
 - B. Calendrier
- II- Les modalités de constitution d'un SAD mixte
 - A. Les rapprochements possibles avec d'autres structures - Le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) - La fusion, l'apport partiel d'actifs entre associations - Le transfert ou la reprise d'activité en cas de gestionnaires publics - Les conséquences de telles opérations (autorisation, patrimoine, RH, etc.).
 - B. Les autres options envisageables - La création d'une nouvelle activité au sein du service - Le conventionnement transitoire

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - dseban@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Intervenantes : Sara BEN ABDELADHIM, Avocate à la Cour - sbenabdeladhim@seban-avocat.fr & Esther DOULAIN, Avocate à la Cour - edoulain@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

Programme créé le 26 décembre 2023 - Version 3 du 22 février 2024